

Financer mon entreprise individuelle

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Présentation du dispositif

Obtenir un financement pour la création ou reprise d'entreprise. Ce dispositif a pour objectif de financer le projet et permet d'être accompagné durant les 3 premières années suivant la création ou la reprise de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux porteurs de projet qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise en Auvergne-Rhône-Alpes qui remplissent les conditions suivantes :

- être jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux,
- avoir des difficultés à accéder à un financement bancaire classique,
- le plan de financement doit être < à 20 000 €.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le porteur de projet peut bénéficier :

- d'un microcrédit (montant maximum de 12 000 €),
- en complément une subvention d'investissement/coup de pouce d'un montant maximum de 2 000 € destinée à conforter les fonds propres de l'entreprise,
- selon le besoin, un prêt d'honneur jusqu'à 5 000 €.

Outre l'accompagnement financier, il est aussi possible de se faire accompagner dans le montage financier des dossiers.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher de l'ADIE.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Demandeur d'emploi
 - › Jeune
 - › Repreneur
 - › Allocataire du RSA

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- **Siège**
 - 1 esplanade François Mitterrand
 - CS 20033
 - 69269 LYON Cedex 02
 - Téléphone : 04 26 73 40 00